

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 07 OCTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 07/10/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 27/10/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) Membre absent ayant donné pouvoir : M Fabrice LOHER (pouvoir à Marc BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°15.BU-2024-10-07 TREFFLEAN Impasse Diane Fossey Résidence de Sainte Apolline	Groupe n° 1103 Création d'une servitude de de tréfonds
---	--	--

MORBIHAN HABITAT a acquis par acte administratif du 06 octobre 2003 auprès de la commune de TREFFLEAN, les parcelles cadastrées section B numéros 1817, 1818, 1820 destinées à la réalisation de nouveaux logements HLM.

Lesdites parcelles ont fait l'objet d'un procès-verbal de remembrement en date du 17 mars 2005, elles ont été remembrées et annulées. A ce jour, l'ensemble de logements locatifs dénommé Résidence de Sainte Apolline se situe sur la parcelle cadastrée section ZD n°81.

Monsieur _____, propriétaire de la parcelle ZD 389, mitoyenne de celle appartenant à MORBIHAN HABITAT a sollicité l'office le 04 juillet 2023, suite à une réunion sur chantier avec un chargé de gestion technique du patrimoine de MORBIHAN HABITAT, la SAUR, le Maire de TREFFLEAN en 2022 afin d'étudier sa demande de constitution de servitude de tréfonds pour le tout à l'égout traversant la parcelle cadastrée ZD n°81 et permettant le raccordement au réseau des eaux usées, appartenant à MORBIHAN HABITAT

Le 24 juillet 2024, une demande d'accord a été faite auprès de la Direction du territoire de Morbihan Habitat à laquelle il a été accédé le 31 juillet 2024.

Il convient donc d'établir aujourd'hui la constitution de servitude de tréfonds au profit de Monsieur _____

A titre de servitude réelle et perpétuelle, l'Office Public de l'Habitat du Morbihan (Morbihan Habitat) (fonds servant), propriétaire de la parcelle ZD n°81, consent au profit de Monsieur _____, propriétaire de la parcelle cadastrée ZD 389, (fonds dominant), un droit de passage en tréfonds permettant le raccordement au réseau des eaux usées sur la parcelle cadastrée ZD N° 81.

L'avis des domaines a été sollicité.

L'acte de création de servitude sera rédigé par l'office Notarial de Maître LE CORGUILLE, notaire à THEIX-NOYALO. Les frais, droits et émoluments seront supportés par Monsieur _____

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide les modalités de constitution de la servitude de passage de tréfonds grevant la parcelle cadastrée section ZD numéro 81, au profit de la parcelle cadastrée section ZD numéros 389,
- autorise le Directeur général à signer l'acte de constitution de servitude.



Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

